



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT 50 RUE NOTRE DAME DU PRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la route,

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de l'entreprise CGPN représentée par Monsieur ALMEIDA Joaquim en date du 6 décembre 2024 pour des travaux d'évacuation de déchets sur trottoir sis 50, rue notre dame du pré à Pont-Audemer,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée ces travaux.

ARRÊTÉ :

Article 1 : L'entreprise CGPN est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un camion benne immatriculé sis 50, rue notre dame du pré à Pont-Audemer, sur les places autorisées, le mardi 17 décembre 2024 afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise CGPN devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise CGPN et Monsieur ALMEIDA Joaquim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 17 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

